RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 14056
Numéro SIREN : 850 959 552
Nom ou dénomination : ABBAQ

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2021 sous le numéro de dépôt 25427

ABBAQ
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 42 avenue Montaigne
75008 Paris
RCS Paris 850 959 552
(la « *Société* »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 15 FEVRIER 2021

Le Président de la Société a rappelé aux associés de la Société que, par une lettre en date du 9 février 2021, il a démissionné de son mandat de Président de la Société à effet au jour de la décision unanime des associés statuant sur son remplacement.

Le Président rappelle qu'il se considère totalement rempli de l'ensemble de ses droits à l'égard de la Société et n'a aucune demande de quelque nature que ce soit à formuler à l'égard de la Société pour ce jour, comme pour le futur.

Le Président demande aux associés de la Société de constater sa démission et de lui donner quitus de l'exécution de son mandat.

Après ce rappel, le Président propose que soit désigné, comme son remplaçant, Monsieur Xavier MAHIEU, né le 26 février 1971 à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne) et demeurant 7, rue Faraday – 75017 Paris, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Jusqu'à décision contraire, le Président ne percevrait aucune rémunération pour son mandat.

En revanche, les frais de déplacement et de représentation, ainsi que tous les autres frais engagés pour le compte de la Société, lui seront remboursés, sur présentation des justificatifs.

En conséquence de ce qui précède, et conformément à l'article 20 des statuts qui prévoit que la désignation du Président ressort de la compétence des associés, et l'article 22 des statuts qui énonce que les décisions de la collectivité des associés peuvent être exprimées dans un acte, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission du Président de ses fonctions)

Les Associés, connaissance prise du préambule du présent acte et de la lettre adressée par le Président, constatent, unanimement, la démission du Président de ses fonctions à effet ce jour.

Les Associés constatent, unanimement, que le Président se considère totalement rempli de l'ensemble de ses droits à l'égard de la Société et n'a aucune demande de quelque nature que ce soit à formuler à l'égard de la Société pour ce jour, comme pour le futur.

Les Associés, unanimement, remercient le Président démissionnaire pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat, et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION

(Désignation d'un nouveau Président)

Les Associés, connaissance prise du préambule du présent acte, décident, unanimement de désigner en remplacement du Président démissionnaire, Monsieur Xavier MAHIEU, né le 26 février 1971 à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne) et demeurant 7, rue Faraday – 75017 Paris, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Les Associés décident que jusqu'à décision contraire, le Président ne percevra aucune rémunération pour son mandat.

En revanche, les frais de déplacement et de représentation, ainsi que tous les autres frais engagés pour le compte de la Société, lui seront remboursés, sur présentation des justificatifs.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés, confèrent, unanimement, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Fait à Paris, en deux exemplaires

Xavier MAHIEU
(propriétaire de 6 000 actions sur les 12 000 actions composant le capital de la Société)

Lionel CHARPENTIER
(propriétaire de 6 000 actions sur les 12 000 actions composant le capital de la Société)

Bon pour acceptation des fonctions de président.

Xavier MAHIEU
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »